



Généralités

La formation permet au titulaire de la **Certificat de Spécialisation Aide à Domicile** (CS-AD) d'acquérir des compétences nécessaires à une approche globale de la personne aidée pour répondre aux besoins de la vie quotidienne.

Ce professionnel contribue au maintien de la vie sociale et joue un rôle préventif quant à leur perte d'autonomie. La formation a une durée d'une année scolaire de septembre à juin et porte sur 3 grands axes :

- ▶ **Pôle 1:** Promotion de l'autonomie des personnes
- ▶ **Pôle 2:** Accompagnement des enfants de plus de 6 ans
- ▶ **Pôle 3:** Prestations de services

L'accès à cette formation est réservé aux titulaire d'un des diplômes ci-contre.

Les dossiers de candidatures sont à retirer au lycée ou à télécharger sur le site de l'établissement. Ils sont composés de la fiche d'inscription, d'une lettre de motivation, des bulletins scolaires et des appréciations de stage. L'admission en formation est prononcée après l'étude de ce dossier par un jury de sélection dans la limite des places disponibles.

PFMP

Dans le cadre de la formation professionnelle au lycée, l'élève en **Certificat de Spécialisation Aide à Domicile** doit effectuer **14** semaines de stages en milieu professionnel. Ces Périodes de Formation en Milieu Professionnel sont obligatoires et font partie intégrante de la formation car elles permettent d'appliquer et de compléter les enseignements théoriques et pratiques dispensés en cours.

Qualités requises

- ▶ Ouverture d'esprit ;
- ▶ Tolérance, patience et amabilité ;
- ▶ Disponibilité, ponctualité et assiduité ;
- ▶ Sens de la communication, du contact humain et de l'organisation ;
- ▶ Rigueur ;
- ▶ Motivation...

Insertion professionnelle

Le titulaire du **Certificat de Spécialisation Aide à Domicile** exerce des activités comme salarié en associations, en collectivités territoriales (CCAS), pour des particuliers ou des structures médico-sociales. Il peut notamment occuper un emploi :

- ▶ d'aide à domicile
- ▶ d'auxiliaire de vie
- ▶ d'aide-ménagère

Accès à la formation

- ▶ Brevet d'études professionnelles (BEP) Accompagnement, soins et services à la personne ;
- ▶ Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) suivants : CAP Accompagnant éducatif petite enfance, CAP Production et service en restaurations, CAP Agent de propreté et d'hygiène,
- ▶ CAP Assistant technique en milieu familial et collectif, CAP Agent accompagnant au grand âge, CAP CSHCR ;
- ▶ Diplôme d'Etat Accompagnant éducatif et social ;
- ▶ Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural ;
- ▶ Titre professionnel Assistant de vie aux familles
- ▶ Certification professionnelle Employé familial polyvalent.

